



## Marais des Baux : vers une reconnaissance de l'UNESCO

Le Parc naturel régional des Alpilles a saisi l'opportunité de la révision décennale du périmètre de la Réserve de biosphère de Camargue, labellisée par l'UNESCO en 1977, pour proposer l'intégration des Marais des Baux dans ce dispositif de reconnaissance internationale.

En guise de Réserve, il s'agit en fait d'un label attribué par l'UNESCO à des sites de haute valeur environnementale, triés sur le volet, dans lesquels l'Homme et ses activités font partie intégrante de l'équilibre du territoire et mettent en pratique ce concept de développement durable.

Si ce label suscite beaucoup de convoitises et de candidatures, rares sont les bénéficiaires : 670 sites seulement répartis dans 120 pays, 14 pour toute la France dont 3 déjà en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (celle de Camargue, mais aussi celles de Luberon Lure et du Mont Ventoux).

Une belle opportunité pour le territoire du Parc sur sa partie Sud des Marais des Baux qui présente des caractéristiques écologiques, agricoles, paysagères hors du commun et en lien étroit avec le territoire voisin de la Camargue : présence de zones humides d'une importance biologique remarquable, zone de frayère de grande importance piscicole, champ d'expansion des crues du Rhône, zones agricoles riches et variées (grandes cultures, élevage, culture fourragère, etc.), secteur important pour la trame verte et bleue de liaison écologique entre les Alpilles et la Camargue. Cette proposition de labellisation internationale s'appuie d'ailleurs sur l'action conjointe des 2 parcs naturels régionaux, leur capacité à travailler en réseau et en associant usagers, habitants et collectivités publiques.

A l'issue de plusieurs réunions de présentation publique auprès des propriétaires concernés, le Parc naturel régional des Alpilles a invité les 5 communes concernées à apporter également leur soutien à cette démarche et c'est à l'unanimité que Fontvieille, Le Paradou, Maussane-les-Alpilles, Saint-Martin de Crau et Mouriès ont délibéré favorablement.

Cette demande ainsi portée par les communes et les acteurs locaux va dorénavant être transmise officiellement par le Parc au Conseil International de Coordination du programme MAB (l'Homme et la biosphère) de l'UNESCO qui décidera de la suite à donner. Gageons qu'elle sera favorable, le Comité Français de cette instance ayant déjà fait part de son accord.

Plus de renseignements, Jean-Michel Pirastru, chargé de mission Biodiversité et coordination scientifique : 04 90 90 44 06 - [jm.pirastru@parc-alpilles.fr](mailto:jm.pirastru@parc-alpilles.fr)

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr) | [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)